

Envoi par courriel et par courrier

6211-06-127

Québec, le 24 mai 2011

Monsieur Carol Hébert, ing.  
Service d'urbanisme  
C.P. 1970, succ. Hull  
Gatineau (Québec) J8X 3Y9

**Objet : Projet d'élargissement du chemin Pink entre la rue de la  
Gravité et le corridor Deschênes à Gatineau**

Monsieur Hébert,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 16 et 17 mai 2011 sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, désire vous soumettre les questions suivantes :

- 1) Il a été indiqué, lors de l'audience publique, que l'ouverture du boulevard des Allumettières a amélioré les conditions de circulation au carrefour Pink/Saint-Raymond. Pouvez-vous fournir les débits et les rapports volume/capacité actuels (ou les niveaux de service) à ce carrefour pour les périodes de pointe ?
- 2) Pouvez-vous fournir les débits et les rapports volume/capacité (ou les niveaux de service) aux carrefours du chemin Pink situés dans la zone d'étude de même qu'au carrefour Pink/Saint-Raymond avec le projet d'élargissement du chemin Pink aux horizons 2012 et 2025 pour les périodes de pointe ?
- 3) Concernant les carrefours avec feux de circulation, quel serait le temps alloué aux piétons pour la traversée du chemin Pink à quatre voies ainsi que le temps d'attente entre chaque phase (préciser la durée totale du cycle et la répartition des temps de feu vert et jaune pour la circulation automobile et pour les piétons) ?
- 4) Fournir les rapports volume/capacité correspondant à chaque niveau de service désigné par les lettres A à F et les délais qui y sont associés (secondes/véhicule).

...2

- 5) À la page 18 de l'annexe J de l'étude d'impact (PR3.1), il est dit que « cette diminution [d'émission de contaminants] s'explique par le fait que les taux d'émission sont moindres en 2014 et 2031 par rapport à 2008 et cela malgré l'augmentation relative de l'achalandage du chemin Pink », sans plus d'explication sur les causes entraînant cette diminution.

Selon la compréhension de la commission d'enquête, la diminution du taux d'émission réfère à la performance des véhicules automobiles par kilomètre parcouru (taux kilométrique) prise en compte dans le logiciel Mobile 6C. Pour le calcul des émissions, ce logiciel tient compte de la vitesse de déplacement des véhicules, du type de véhicule, de la composition du parc de véhicules, du carburant utilisé et peut tenir compte des percées technologiques ou de l'évolution de la composition du parc automobile.

En audience publique, vous avez mentionné que la diminution des émissions atmosphériques (CO, NO<sub>2</sub>, PM et HC) en 2031 par rapport à 2008 était essentiellement causée par une meilleure fluidité du trafic routier conséquente à une diminution de la congestion. Nous souhaitons néanmoins que vous vérifiiez ce fait en précisant à chaque fois quelles hypothèses d'émission ont été utilisées dans la modélisation pour 2008, 2014 et 2031.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le **26 mai prochain, à 17 heures**, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur Hébert, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Josée Harvey  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission